

RECRUTEMENT DE RESIDENT - RENTREE 2022

MOTIFS D'IRRECEVABILITE DES CANDIDATURES

1. Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées.
2. Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.
3. Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle a la certification.
4. Une candidature d'un agent ou agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement, notamment un agent ou une agente en cours de détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au Ministère de l'Education Nationale, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe.
5. Pour les postes d'enseignant, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant.